

à classer

M. Rolnikas -

Paris le 1er aout 1941

Mon cher Confrère,

J'avais déjà pris l'initiative de saisir la Délégation Générale du Gouvernement français en territoire occupé d'une demande tendant à votre libération ou tout au moins à une enquête sur les raisons qui ont amené votre internement.

J'ai reçu de M. de Brinon la réponse dont je vous envoie ci-joint copie.

Conformément à votre désir, je vous envoie sous ce pli un certificat relatif à votre attitude professionnelle. J'espère que vous serez bientôt libéré.

Votre dévoué Confrère

Le Bâtonnier de l'Ordre,

M. ROLNIKAS

REVUE

Je soussigné, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, certifie que M.ROLNIKAS est inscrit au Barreau depuis le 26 Novembre 1936.

M.ROLNIKAS a toujours exercé sa profession dans le respect des lois et de nos règles professionnelles.

Il est exact qu'il avait été chargé de la défense d'un certain nombre d'inculpés poursuivis pour propagande communiste.

Mais il n'est pas à ma connaissance qu'il ait pris part à des actions de caractère communiste. Je puis attester en tous cas qu'à l'intérieur du Palais et dans l'exercice de sa profession, il ne s'est livré à aucune activité politique.

Je me permets donc d'appeler l'attention des Autorités d'occupation sur le cas de M.ROLNIKAS. Si, comme je le crois, M.ROLNIKAS s'est borné à assurer la défense d'individus poursuivis pour des raisons politiques, il n'a fait en cela qu'accomplir un devoir professionnel et un pareil fait ne paraît pas de nature à justifier son incarcération.

Fait à Paris le 1er Août 1941

Le Bâtonnier de l'Ordre,